

www.insee.fr/lorraine



Les créateurs d'entreprises issus de l'immigration

D'après l'enquête SINE, un créateur d'entreprise lorrain sur dix en 2002 est étranger. Qu'il soit français ou étranger, le profil du créateur d'entreprise ne varie guère : un homme le plus souvent, actif occupé d'une quarantaine d'années. En revanche, la pérennité de l'entreprise reste moins assurée lorsque le créateur n'est pas français. L'enquête menée par le réseau Alexis renseigne sur les motivations et le profil des porteurs de projets de création d'entreprises issus notamment de l'immigration, qu'ils soient français ou non. La création d'entreprise constitue une voie privilégiée d'insertion économique pour des populations qui connaissent des difficultés renforcées d'accès à l'emploi. La teneur des projets portés par le réseau Alexis illustre une démarche majoritairement "assimilationniste": les deux tiers des projets portés par les immigrés ne se différencient en rien (nature de l'activité, public visé, fournisseurs, financement) du tout venant. Les entrepreneurs immigrés se démarquent par une situation socio-économique plus dégradée avant d'entreprendre et par la sous-représentation des femmes en leur sein. Ils créent davantage dans le commerce et entreprennent moins dans les services.





e citoyen étranger est plus entreprenant que le citoyen français puisque deux fois plus représenté parmi les créateurs d'entreprises qu'il ne l'est dans la population.

Les étrangers cherchent davantage à créer leur entreprise

La création d'entreprise pourrait ici témoigner de la plus grande difficulté à l'embauche des étrangers sur le marché du travail et en partie y remédier. Parmi ces étrangers, en Lorraine, moins de la moitié (47%) sont ressortissants de l'Union européenne. Cette proportion est en moyenne moins élevée sur l'ensemble du territoire français (43%).

En Lorraine, près de 9 créateurs étrangers sur 10 sont des hommes. Ce rapport passe à 7 sur 10 pour les créateurs français. Cette différence de 20 points est une particularité lorraine, puisqu'à l'échelle nationale, la proportion hommes/femmes est aussi de 7 sur 10 chez les créateurs français (69%), mais "seulement" de 8 sur 10 chez les créateurs étrangers.

Le créateur étranger rencontre davantage de difficultés à pérenniser son entreprise. En Lorraine, au premier anniversaire de la création, 13% des entreprises créées par des étrangers ont fermé, soit près de deux fois et demie la proportion de fermetures d'entreprises créées par les Français (5%); au deuxième anniversaire, l'écart se resserre, mais reste conséquent: 28% des entreprises créées par des étrangers ne sont plus en activité, contre 16% de celles créées par des Français. Enfin, près de la moitié des entreprises créées par des étrangers ne survivent pas à leur troisième anniversaire alors que les trois quarts de celles créées par les Français sont encore en activité.

Moins d'atouts au départ, la survie s'en ressent

Le créateur étranger bénéficie en effet au départ de moins d'atouts en moyenne que le créateur français, surtout s'il n'est pas ressortissant d'un pays de la Communauté européenne. Il est ainsi plutôt moins diplômé, bénéficie moins souvent d'un entou-

rage entrepreneurial susceptible de l'aider par l'exemple ou de le conseiller, dispose de moins de moyens financiers au moment de la création (qu'il reprenne une entreprise existante ou en crée une nouvelle), reçoit moins souvent des aides publiques à la création ou est moins bénéficiaire d'exonérations de taxes et impôts liées à la création.

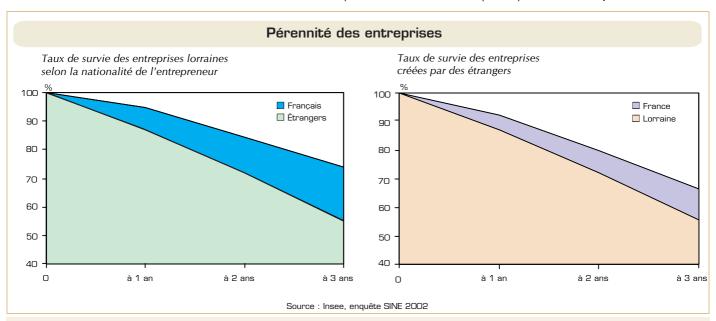
La survie à un, deux ou trois ans des entreprises créées au premier semestre 2002 par des Français est identique aux niveaux national et lorrain. En revanche, un entrepreneur étranger, a beaucoup plus de difficultés à pérenniser son entreprise en Lorraine qu'en moyenne sur le territoire national. L'écart est ainsi de 5 points (survie à un an) à 10 points d'écart (survie à 3 ans).

Le chômage n'est pas le motif essentiel de la création d'entreprise. En effet avant la création, la moitié des créateurs sont en activité pour environ un tiers qui recherchent un emploi. Les étrangers sont globalement un peu plus nombreux au chômage avant la création de leur entreprise, surtout ceux qui ne sont pas originaires d'un pays de la Communauté européenne (plus de 4 sur 10 en Lorraine). Les créateurs étrangers membres d'un pays de la Communauté européenne sont eux moins nombreux au chômage que les créateurs français (1 sur 4 contre 1 sur 3).

L'implantation des entreprises créées par des étrangers est calquée sur la répartition spatiale de cette population avec notamment 60% d'entre elles sur le territoire mosellan et 25% en Meurthe-et-Moselle.

Les étrangers créent dans le bâtiment

L'entreprise créée par un étranger sur le territoire lorrain est d'abord artisanale (à 59%) alors qu'elle est majoritairement non



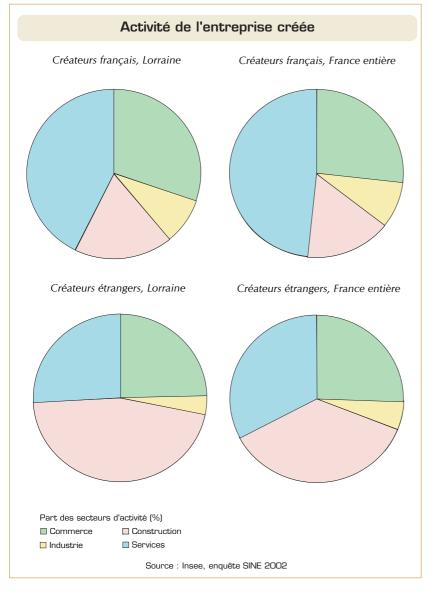
Toutes choses égales par ailleurs ...

L'enquête SINE nous apprend que les entreprises créées par les étrangers ont moins de chances de survivre que celles créées par les Français. Le calcul des probabilités de survie d'une entreprise selon la nationalité française ou non de son créateur, toutes choses égales par ailleurs, gommant ainsi les effets de structures (diplôme, âge, sexe ...) nous confirme le caractère extrêmement discriminant de la variable "nationalité".

Ainsi, l'individu de référence*, créant son entreprise en 2002 en Lorraine, a 87% de chances que son entreprise soit toujours en activité au premier anniversaire de sa création. Par rapport à cet individu de référence, le fait d'être étranger diminue cette probabilité de 24 points...

Le même individu de référence a 75% de chances que son entreprise soit pérenne au deuxième anniversaire et 68% qu'elle le soit au troisième. Le fait d'être étranger diminue ces probabilités de 16 et 14 points respectivement.

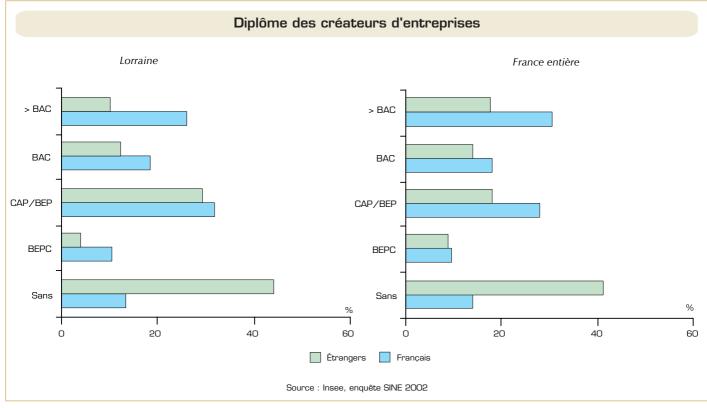
^{*} L'individu de référence est un homme, français, âgé de 35 à 39 ans, habitant en Moselle, en activité avant la création, diplômé d'un CAP ou BEP, créant son entreprise ex nihilo, sur un projet dans le commerce nécessitant moins de 2 000 euros d'apport, mais bénéficiant d'aides ou d'exonérations publiques, ne travaillant pas comme sous-traitant.



artisanale chez le créateur français (60%). C'est une particularité régionale car au niveau national, ni les entreprises créées par les étrangers ni celles créées par des Français ne sont majoritairement artisanales (respectivement 34% et 43%).

L'activité de l'entreprise créée constitue une des différences les plus importantes entre Français et étrangers, en Lorraine. L'entrepreneur français crée d'abord dans les services (43% des créations), l'entrepreneur étranger dans la construction (46%). Sur l'ensemble du territoire national, il y a en revanche pour les étrangers, un rééquilibrage entre la part d'entreprises créées dans l'un ou l'autre de ces deux secteurs (36% dans la construction et 34% dans les services). La part du commerce étant, elle, à peu près identique au niveau national à celle constatée sur la seule Lorraine (1 nouvelle entreprise sur 4).

Si l'on tient compte des seules entreprises dont la création résulte d'une reprise (29% de créations pour les nouveaux entrepreneurs français et 23% pour les entrepreneurs étrangers), le secteur des services continue, comme dans le cadre de créations ex nihilo, à être majo-



ritaire chez les premiers, et le devient chez les seconds (44%). Le secteur de la construction étant surtout privilégié dans le cadre de créations pures.

Les entrepreneurs étrangers sont plus souvent sous-traitants

La pérennité de la nouvelle entreprise passe par l'obtention de marchés ; son autonomie requiert en plus que sa clientèle lui soit propre. Les entrepreneurs étrangers, ici encore davantage au niveau régional, se reconnaissent une clientèle à la fois moins nombreuse et de capacités d'achat moindres (moins de "gros" clients) que les entrepreneurs français. L'exécution de travaux de sous-traitance constitue alors l'essentiel de l'activité chez deux fois plus d'entreprises nouvelles dirigées par un étranger, que dirigées par un Français : 1 sur 5 contre 1 sur 10. Concernant les entreprises créées par les étrangers issus d'un pays hors Comeuropéenne. munauté proportion de jeunes entreprises, à être essentiellement dépendantes de donneurs d'ordres, est même de 1 sur 4.

À l'inverse, trois quarts des entreprises créées par un Français et deux tiers de celles créées par un étranger n'ont pas du tout recours à la sous-traitance.

Pascal SERVRANCKX

Une approche de l'entrepreneuriat immigré : l'enquête Alexis

Au seul statut légal d'étranger appréhendé par l'enquête SINE, l'enquête dirigée par Alexis substitue la notion plus large d'"origine étrangère", c'est-à-dire la prise en compte de tout individu ayant au moins un parent étranger, quelle que soit sa nationalité. Les résultats de cette enquête s'appuient également sur des entretiens oraux menés avec des candidats déclarés à la création d'entreprises alors que SINE n'utilise que des données issues de fichiers statistiques. Alexis a aussi mené un travail d'enquête auprès d'organismes d'accompagnement. Enfin, avec SINE, on s'intéresse à une population ayant créé son entreprise, tandis que l'enquête d'Alexis traite également des porteurs de projet de création, que le projet aboutisse ou non.

L'entrepreneuriat, facteur d'intégration

Avec plus de 80% de demandeurs d'emploi, parmi l'ensemble des créateurs accompagnés par Alexis, l'entrepreneuriat apparaît d'abord comme une voie d'insertion économique et sociale. Cette dimension est d'autant plus prégnante pour les porteurs de projet issus de l'immigration que leur situation socio-économique avant d'entreprendre est, dans l'ensemble, plus dégradée. Ils sont plus souvent demandeurs d'emploi non indemnisés (35,3% contre 25,9%) ou Rmistes (18,9% contre 13,1%) et moins fréquemment salariés (13,2% contre 18,5%).

Cette situation socio-économique plus dégradée est liée notamment aux discriminations qui existent dans le monde du travail. Quand on les interroge, plus de 25% des porteurs de projet d'origine non européenne (Turquie incluse) déclarent que les discriminations rencontrées par rapport à leurs origines rentrent pour une part importante dans leurs motivations à créer leur entreprise.

En revanche, dans le cadre du processus entrepreneurial, l'enquête révèle peu de situations ressenties comme discriminatoires. L'égal accès des créateurs issus de l'immigration au crédit bancaire en atteste (l'organisme d'accompagnement apporte sa "caution" et atténue les risques de discrimination). L'entrepreneuriat, à tout le moins lorsqu'il est accompagné, apparaît ainsi comme une voie possible de dépassement des discriminations qui existent dans le monde du travail.

Cependant, l'enquête montre que, passée la création, les entrepreneurs immigrés peuvent néanmoins connaître, dans certaines activités, des situations de discrimination dans le cadre de leurs relations commerciales.

Des projets essentiellement "assimilationnistes" et "intégrationnistes"

Adapté de la typologie de l'acculturation du psychosociologue américain John W. Berry [1], les projets portés par les personnes issues de l'immigration peuvent être classés en trois catégories :

- * les projets "séparationnistes" dont la clientèle et les fournisseurs sont ethniques ou communautaires et qui mettent en œuvre un savoir-faire ethnique;
- * les projets "intégrationnistes" qui associent des spécificités culturelles ou ethniques (savoir-faire ou orientation commerciale) et des traits communs (il peut s'agir de commerce ou de restauration exotique à destination d'une clientèle tout-venant, ou au contraire du développement d'activités génériques orientées vers la communauté ou encore d'import-export dans une logique de co-développement);
- * les projets "assimilationnistes" qui ne mettent pas en œuvre des spécificités ethniques ou culturelles.

⁽¹⁾ Professor Emeritus of Department of Psychology, Queen's University, Kingston, Ontario, Canada

Les projets "assimilationnistes" représentent 67% des projets portés par les immigrés qui sont accompagnés par Alexis. À l'opposé, les projets "séparationnistes" ou "communautaires" ne représentent que 3% des projets. Enfin, les projets "intégrationnistes" représentent environ 30% des projets.

Ainsi 97% des projets sont assimilationnistes ou intégrationnistes et relèvent donc, a priori, d'une logique d'intégration. D'autre part, certains exemples montrent que des projets apparemment communautaristes peuvent également entrer dans une logique d'intégration de l'individu, le marché ethnique étant souvent perçu comme la première marche avant d'élargir la clientèle.

Les pratiques d'accompagnement

Les enquêtes menées auprès des accompagnants montrent que ceux-ci n'ont pas toujours une vision de l'entrepreneuriat immigré exempte de stéréotypes et méconnaissent souvent les discriminations; la pratique révèle néanmoins peu de situations de blocage.

Ces enquêtes ont permis d'établir une typologie des accompagnateurs qui distingue deux types : les accompagnateurs sensibles à la dimension socioculturelle de l'accompagnement et ceux qui mettent l'accent avant tout sur la dimension technique. En croisant cette typologie avec la typologie des projets adaptée de J. W. Berry, Levy-Tadjine (2) aboutit à une grille qui permet d'anticiper les situations de blocage potentiel dans l'accompagnement (voir tableau p.8).

Dans la pratique, on ne rencontre pas de différences significatives entre les porteurs de projet issus de l'immigration et les autres concernant le taux d'accompagnement (proportion de porteurs de projet s'engageant dans un accompagnement suite au premier accueil), la durée moyenne d'accompagnement et le taux de création d'entreprise. Dans certains cas spécifiques (ex. import-export vers un pays lointain) le recours à des réseaux d'accompagnement spécialisés peut s'avérer pertinent. Pour le

reste, l'exemple d'Alexis montre que les organismes généralistes d'accompagnement sont adaptés pour accompagner les porteurs de projets issus de l'immigration.

Des secteurs d'activité privilégiés

Les porteurs de projet issus de l'immigration accompagnés par Alexis possèdent un niveau de formation équivalent à celui des autres porteurs de projet (à l'exception des titulaires de Bac+2, qui sont moins nombreux - 12,5% contre 17,6%). Ils sont plus souvent ouvriers (28,2% contre 20,4%) ou sans activité (5,1% contre 2,3%), plutôt plus jeunes : 22,5% d'entre eux contre 16,4% ont entre 25 et 29 ans, et mariés (45,9% contre 34,7%).

D'une façon générale, les entrepreneurs issus de l'immigration s'orientent fortement vers le commerce (55% contre 43,3%) et faiblement vers les services (24,8% contre 31,9%).

Par ailleurs, les représentations communes associent l'entrepreneuriat immigré à certaines activités très typées : bâtiment, kebab, épiceries, etc. La surreprésentation des entrepreneurs issus de l'immigration dans ces différentes activités s'avère, dans l'ensemble, vérifiée. Cependant, les activités typiques ou emblématiques de l'entrepreneuriat immigré ne représentent qu'une minorité des entreprises créées par les personnes issues de l'immigration. Au total, les secteurs du bâtiment, de la restauration rapide, du commerce d'alimentation et du commerce ambulant représentent 43,9% des créations d'entreprise par des personnes issues de l'immigration et 25,6% des créations par les autres porteurs de projet. Bien que surreprésentés dans certaines activités, l'entrepreneuriat immigré se caractérise d'abord par sa diversité, les entrepreneurs issus de l'immigration étant présents dans pratiquement tous les types d'activités.

Des spécificités limitées

Au regard d'une situation sociale plus dégradée, l'entrepreneuriat constitue d'abord, pour les personnes issues de l'immigration, une voie d'évitement de difficultés d'insertion sociale. Pour pratiquement 40% d'entre eux, le fait de sortir du chômage prime sur toutes les autres motivations à se lancer dans la création d'entreprise.

Les projets portés par les personnes issues de l'immigration sont plus fréquemment sans référence avec leur formation initiale.

Dans l'ensemble, on ne constate pas de différences significatives concernant l'accès aux financements bancaires entre les créateurs issus ou non l'immigration, que ce soit sur la proportion de projets bancarisés ou sur le montant des prêts. Environ 40% des créations sont bancarisées et 50% des projets sont financés. Néanmoins, on constate une surreprésentation des financements alternatifs aux prêts bancaires (ADIE (3), EDEN (4)) pour les créateurs issus de l'immigration.

Les immigrés privilégient la création à la reprise dans la même proportion que les autres (90% de créations). La grande majorité de ceux qui entreprennent, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, ont dans leur entourage un entrepreneur (65% déclarent avoir des parents ou des amis entrepreneurs).

Il n'y a pas de différence significative entre les porteurs de projet issus de l'immigration et les autres concernant : le choix du statut juridique (64% en entreprise individuelle, 23% en SARL et 12% en EURL environ], le nombre d'embauches au démarrage de l'activité (les trois quarts des créateurs démarrent seuls leur activité).

⁽²⁾ L'entrepreunariat immigré en France et son accompagnement, Thierry Levy-Tadjine, Thèse, Université du Sud Toulon-Var, IAE, Laboratoire ERMMES, 2004

⁽³⁾ ADIE: Association pour le droit à l'initiative économique (www.adie.org).(4) EDEN: Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles

Caractéristiques des entrepreneurs issus de l'immigration accompagnés par Alexis

En % ; population : 2 606 porteurs de projet dont 702 issus de l'immigration

Variables	lssu de l'immigration	Non issu de l'immgration	Ensemble	Significativité* des différences de %
Sexe:				
Homme	67,8	62,3		N.Sign.
Femme	32,2	37,7		N.Sign.
Situation familiale :				
Célibataire	30,6	36,3	34,8	- (Sign.)
Divorcé(e)	10,3	10,3	10,3	N.Sign.
Marié(e)	45,9	34,7	37,7	+ (Sign.)
PACS	0,3	0,3	0,3	N.Sign.
Séparé(e)	2,8	2,7	2,7	N.Sign.
Veuf(ve)	0,4	0,8	0,7	N.Sign.
Vie maritale	9,7	14,9	13,5	- (Sign.)
Âge :				
15-24 ans	12,4	12,9	12,7	N.Sign.
25-29 ans	22,5	16,4	18,0	+ (Sign.)
30-34 ans	16,1	17,6	17,2	N.Sign.
35-39 ans	18,7	16,9	17,4	N.Sign.
40-49 ans	24,2	25,9	25,5	N.Sign.
50-59 ans	6,1	9,8	8,8	- (Sign.)
60 ans et +	0,0	0,5	0,3	N.Sign.
Secteurs :				
Activités culturelles	1,1	2,4	2,1	N.Sign.
Agriculture	0,4	1,7	1,4	N.Sign.
Artisanat	18,5	20,2	19,7	N.Sign.
Commerce	55,0	43,3	46,5	+ (Sign.)
Industrie	0,1	0,4	0,3	N.Sign.
Services	24,8	31,9	30,0	- (Sign.)
Statut :		,	,	()
DE indemnisé moins de 12 mois	30,3	32,3	31,8	N.Sign.
DE indemnisé plus de 12 mois	16,5	18,1	17,7	N.Sign.
DE non indemnisé moins de 12 mois	14,1	9,4	10,7	+ (Sign.)
DE non indemnisé plus de 12 mois	21,2	16,5	17,8	+ (Sign.)
Salarié	13,2	18,5	17,1	- (Sign.)
Travailleur indépendant	0,7	1,6	1,3	N.Sign.
Autre	3,8	3,6	3,6	N.Sign.
Rmiste:	0,0	0,0	0,0	iv.orgii.
Oui	18,9	13,1	14,7	+ (Sign.)
Non	81,1	86,9	85,3	- (Sign.)
Niveau de formation :	01,1	00,0	00,0	(Olgii.)
>Bac +3	13,7	11,8	12,3	N.Sign.
Bac +2	12,5	17,6	16,2	- (Sign.)
Bac	22,5	18,9	19,9	N.Sign.
CAP-BEP	37,0	40,5	39,6	N.Sign.
BEPC	5,8	3,6	4,2	N.Sign.
CEP	8,4	7,6	7,8	N.Sign.
PCS:	0,4	7,0	7,0	N.Olyli.
Agriculteur exploitant	0,0	0,3	0,2	N.Sign.
Artisan, commerçant	5,7	3,8	4,3	N.Sign.
Cadre, profession intellectuelle supérieure	8,3	14,2	12,6	- (Sign.)
Employé	50,4	54,6	53,5	N.Sign.
Ouvrier	28,2	20,4	22,5	+ (Sign.)
Personne sans activité professionnelle	5,1	2,3	3,1	+ (Sign.)
Profession intermédiaire	2,3	4,2	3,7	N.Sign.
Retraité	0,0	0,2	0,2	N.Sign.

N.Sign. : Non Significatif au seuil de 1% Sign. : Significatif au seuil de 1% PCS : profession et catégorie professionnelle

DE : demandeur d'emploi

* Tests du khi² par case au seuil alpha=0,100 Source : Alexis boutiques de gestion, calculs Insee D'une façon générale, les entrepreneurs issus de l'immigration ne constituent pas un groupe homogène. Cette diversité se retrouve aussi bien dans les profils, dans les projets que dans les motivations.

L'origine culturelle

L'origine culturelle, le fait d'être ou non né en France, peuvent être facteurs de caractéristiques assez marquées.

Le profil socio-économique et démographique des porteurs de projet originaires d'Europe de l'Ouest (30,1% des porteurs de projet issus de l'immigration accueillis par Alexis) tend à les rapprocher de celui des "Français de souche" (proportion de femmes, situation sociale et professionnelle similaires). Ils ne vérifient pas les spécificités de l'entrepreneuriat immigré en termes de type d'activités.

Les porteurs de projet originaires d'Europe de l'Est (6,8%) possèdent à peu près les mêmes profils par âge, sexe, et catégorie socioprofessionnelle que les porteurs de projet originaires d'Europe de l'Ouest. Mais leur situation socioprofessionnelle les rapproche davantage des autres porteurs de projet issus de l'immigration. Contrairement à l'ensemble des porteurs de projet issus de l'immigration, ils s'orientent autant vers les services que vers le commerce.

Les porteurs de projet originaires du Maghreb (38,4%) se démarquent par une forte proportion d'ouvriers en leur sein. Ils se caractérisent aussi par la précarité de leurs situations : souvent demandeurs d'emploi non indemnisés et souvent Rmistes (plus de 25%), moins souvent salariés. Ils ont pourtant un niveau de diplôme plutôt supérieur à la moyenne des porteurs de projet. Ils s'orientent très fortement vers le commerce (59% des projets) et faiblement vers l'artisanat. En revanche, ils ne sont pas sous-représentés dans les services.

Comme les porteurs de projet d'origine maghrébine mais de façon

beaucoup plus marquée encore, les porteurs de projet originaires d'Afrique sub-saharienne (5,5%) ont la particularité d'avoir à la fois un bon niveau de formation (70% d'entre eux ont un niveau de formation au moins équivalent au bac) et une situation sociale particulièrement dégradée (44,7% sont demandeurs d'emploi de plus de 12 mois). Ils s'orientent aux deux tiers vers des projets de commerce.

Les porteurs de projet originaires de Turquie (14,7%) se distinguent par leur jeunesse, 78% d'entre eux ont moins de 36 ans, et un faible niveau de diplôme, 65,7% ont un niveau inférieur au bac. Ils sont surreprésentés dans le commerce, mais aussi dans l'artisanat (31,4%). Les porteurs de projet originaires de Turquie ont plus souvent que les autres une expérience professionnelle en rapport avec leur projet.

Les porteurs de projet originaires d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique représentent au total 4,6% des porteurs de projet issus de l'immigration accueillis par Alexis. Ils vérifient d'une façon générale les tendances d'ensemble de l'entrepreneuriat immigré : situation sociale et professionnelle dégradée et forte orientation dans le commerce.

Les entrepreneurs de la "seconde génération"

Environ la moitié (47,6%) des porteurs de projet issus de l'immigration accueillis par Alexis sont nés en France. Ces entrepreneurs de la "seconde génération" connaissent une situation économique et sociale meilleure que les primo-migrants, les femmes sont plus nombreuses parmi eux. Cependant la spécificité des proiets demeure : ceux-ci continuent de développer davantage des projets de commerce et restent fortement représentés dans les activités caractéristiques de l'entrepreneuriat immigré : bâtiment, restauration rapide, commerce d'alimentation, commerce ambulant.

La spécificité des femmes issues de l'immigration

Les femmes représentent 32,2% des porteurs de projet immigrés accompagnés par Alexis, contre 37,7% des autres porteurs de projet. La sous-représentation des femmes issues de l'immigration concerne essentiellement les porteurs de projet originaires du Maghreb (24% de femmes) et de Turquie (27% de femmes). Cette plus forte sous-représention des femmes tend à disparaître avec les secondes générations : 36% des porteurs de projet issus de l'immigration nés en France sont des femmes. Elle demeure, de manière moins accentuée, pour les porteurs de projet d'origine maghrébine nés en France.

Il n'y a pas de différence entre hommes et femmes issus de l'immigration concernant le niveau de formation. Les femmes issues de l'immigration qui entreprennent sont dans une situation professionnelle plutôt plus précaire que les hommes, on compte parmi elles davantage de demandeurs d'emploi de longue durée (42,5% contre 35,5%) et non indemnisés (42,9% contre 31,7%). Les femmes issues de l'immigration sont sous-représentées dans l'artisanat [12,4% contre 21,4%] et se répartissent pour le reste, de la même manière que les hommes, entre commerce et services. Que ce soit concernant leur profil ou leur projet, les porteurs de projet femmes issues de l'immigration ne constituent pas un groupe singulier, dans la mesure où elles tendent à vérifier à la fois les caractéristiques des femmes entrepreneurs et celles des entrepreneurs issus de l'immigration.

Seules 15% d'entre elles considèrent qu'il est plus compliqué pour un homme de créer une entreprise. Cependant, même si elles n'en ont pas forcément conscience, les femmes porteurs de projet issues de l'immigration semblent connaître plus de difficultés dans le processus entrepreneurial que les hommes. Ce qui se concrétise par un taux de création significativement plus faible

Savoir plus

- Créations et créateurs d'entreprises - Enquête de 2005 : la génération 2002 trois ans après - Insee Résultats n°30 Éco - Juin 2007
- Créateurs et créations d'entreprises : que sont-ils devenus ? Économie Lorraine n°40 - Décembre 2005
- Sites Internet : www.insee.fr www.alexis.fr

que celui des hommes issus de l'immigration : 32% des hommes accompagnés en 2004 ont attesté avoir créé leur entreprise contre seulement 22% des femmes.

Les projets portés par les femmes issues de l'immigration sont moins ambitieux que ceux des hommes. Cependant, les femmes sont davantage "proactives" que les hommes, elles créent moins par dépit ou par nécessité et le choix de l'activité est plus souvent guidé par la passion. Pour certaines femmes issues de l'immigration, l'entrepreneuriat est une manière de s'affirmer dans la société : "Je suis très prise par mon travail, du coup mon mari participe aux tâches ménagères ... C'est aussi un épanouissement pour moi de me sentir utile dans la société" (Mme V., 27 ans). "Il faut pas qu'une femme soit dépendante de l'homme... En créant mon entreprise, je veux montrer que la réussite, c'est pas que l'homme" (Mme S., 44 ans).

Typologie des projets d'accompagnement

Typologic doe projette d'accompagnement						
		Attitude de l'accompagnateur				
		Convention marchande-industrielle/ Chargé de mission plutôt "technicien"	Convention civique-domestique/ Chargé de mission plutôt "social"			
Stratégie d'acculturation du porteur de projet au démarrage de l'accompagnement	Assimilation	"Gestion standard"	"Bienveillance critique"			
	Intégration	"Blocage potentiel d'ordre technique"	"Co-production"			
	Séparation	"Accompagnement limité"	"Blocage potentiel d'ordre philosophique"			

Source: Levy-Tadjine T., 2004.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot CS 54229 54042 NANCY CEDEX Tél :03 83 91 85 85

Fax :03 83 40 45 61 www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN: 0293-9657 © INSEE 2007

L'enquête Alexis

http://www.alexis.fr

Alexis, boutiques de gestion de Lorraine, a mené, de 2003 à 2005, une recherche-action sur la création d'entreprise par les personnes issues de l'immigration avec le soutien de l'Acsé (Ex-FASILD) et du FSE.





L'étude a concerné 2 600 dossiers d'accueil, dont plus du quart (27%) portés par des personnes issues de l'immigration, pour 475 créations effectives

Afin de pouvoir traiter des informations relatives à l'origine, une procédure agréée par la CNIL a été mise en place. Celle-ci a permis d'identifier statistiquement les porteurs de projet issus de l'immigration de nationalité française (nés à l'étranger et/ou de parents étrangers). Cette étude se fonde sur une définition large de "l'immigré" qui inclut les personnes dont au moins un des deux parents est étranger.

Une synthèse de l'enquête est disponible sur le site internet d'Alexis. Pour tout autre renseignement, contact : Simon FAYOLLE (chargé d'études), Louis-Michel BARNIER (délégué général) 03-83-92-30-70.

L'enquête Sine

L'enquête Sine, réalisée par l'Insee, a recensé les entreprises créées au 1 er semestre 2002 selon le profil de leurs créateurs et se propose de mesurer la pérennité de l'entreprise à 1 an, 3 ans et 5 ans.